

# Le lien *des*



# *Josérahbliens*

Informations  
concernant  
l'inauguration  
officielle à la page 3



Photo : Kathleen Gamache



---

## Mot du maire

---

Bonjour à tous,

Cet été, des ajouts seront faits au Moulin des Fermes, tels que l'achèvement du bâtiment sanitaire et la construction d'une terrasse qui accueillera des éléments racontant l'histoire de ce site. En effet, une subvention de 140 000 \$ a été accordée à la municipalité pour lui permettre d'en faire un site régional d'intérêt. Donc en plus de recevoir un fort achalandage des amoureux de la nature, le site pourra attirer des passionnés d'histoire ! Bienvenue à tous !

Notre équipe travaille les derniers préparatifs de l'inauguration officielle des nouvelles installations municipales. Nous sommes donc très heureux de vous inviter à assister à cet événement, samedi le 3 juin à partir de 10h00. Vous pourrez découvrir l'œuvre d'art associée au projet et vous pourrez faire la visite des nouveaux locaux. Un cocktail dînatoire sera également servi lors de cette journée.

Cette année, une nouvelle équipe était en place pour le déneigement des routes. Nous sommes très fiers du travail accompli par celle-ci. Les opérations de déneigement se sont très bien déroulées et les prévisions budgétaires ont été respectées.

À la prochaine.



*Jeannot Roy, maire*

---

## Chronique du conseil

---

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **2 mai**, le conseil municipal :

- Prend connaissance du coût de la saison de déneigement 2022-2023 ;
- Prend connaissance et dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2022 ;
- Planifie les travaux de voirie à effectuer en 2023 dans la municipalité ;
- Nomme monsieur Steeve Breton, suite à l'annonce du départ de monsieur Mario Turenne, à agir comme inspecteur en bâtiment en collaboration avec l'inspectrice déjà en poste pour mieux desservir les municipalités concernées par l'entente intermunicipale ;
- Prend connaissance de la fermeture du bureau municipal durant la semaine du 7 au 11 août 2023 pour les vacances du personnel administratif.

---

## Recherche comité de citoyens

---

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est présentement à la recherche de citoyens intéressés à former un comité pour l'organisation de différentes activités de loisirs. Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec le bureau municipal par courriel à [municipalite@stjosephdeserables.com](mailto:municipalite@stjosephdeserables.com) ou par téléphone au 418-397-4772.

---

## Séance de conseil

---

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **6 juin à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



---

## Coûts de la saison de déneigement

---

Au 24 avril, les dépenses de la saison de déneigement 2022-2023 s'élèvent à 142 022 \$ comparativement à 100 399 \$ pour la saison 2021-2022. Les coûts plus élevés s'expliquent en majorité par l'ajout de kilomètres supplémentaires à déneiger suite à la modification du contrat de déneigement avec le ministère des Transports.

---

## Rapport du vérificateur financier

---

Présenté à la séance ordinaire du 2 mai dernier, le rapport financier, pour l'année 2022 révèle des revenus de fonctionnement de 823 584 \$, des dépenses de 855 474 \$ pour un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 124 277 \$. Le surplus accumulé de fonctionnements est de 490 246 \$ en date du 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2021, il y avait un surplus accumulé non affecté de 401 700 \$.

---

## Moulin des Fermes

---

Dans les dernières années, des travaux d'amélioration ont eu lieu sur le site du Moulin des Fermes, afin de rendre le site sécuritaire pour tous. Tout au long de la saison estivale 2023, d'autres travaux sont prévus. Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension pour les inconvénients causés par ceux-ci.

Pour consulter les règlements à respecter, vous pouvez consulter sur notre site Internet dans la section « Moulin des Fermes ».

Nous vous rappelons que les chiens doivent être gardés en laisse en tout temps et que vous devez ramasser leurs excréments. De plus, il est important de ramasser vos déchets et de les déposer dans les conteneurs installés sur le site. La municipalité tient à conserver ce site propre et agréable à visiter pour tous les usagers.

Les heures d'ouverture du site sont de **7 h à 22 h**. Nous vous souhaitons un très bel été

# Invitation

Inauguration officielle du bureau de Saint-Joseph-des-Érables

Suivie d'un cocktail dînatoire, samedi le 3 juin 2023



La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est heureuse de vous convier à l'inauguration officielle de ses nouvelles installations municipales, **samedi le 3 juin à partir de 10h00**. L'inauguration, la présentation de l'œuvre d'art et la visite des installations seront suivies d'un cocktail dînatoire.

L'événement aura lieu au 238, route des Fermes à Saint-Joseph-des-Érables. Nous espérons vous voir en grand nombre.

---

## Travaux dans les champs

---

Parfois des résidus sont laissés sur les routes lorsque les agriculteurs utilisent leur machinerie agricole dans leurs champs. Nous demandons à ce que dorénavant, ceux-ci portent une attention particulière à la propreté de la chaussée.

Selon le code de la sécurité routière, l'article 498 mentionne : « **Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Il est également interdit à tout conducteur de laisser une matière quelconque se détacher du véhicule qu'il conduit.** ». La sureté du Québec a fait des remarques face à cette situation. Il y aura une surveillance accrue et des amendes pourraient s'appliquer.

Plusieurs motocyclistes, automobilistes et camionneurs empruntent cette route à tous les jours et un nombre toujours grandissant de cyclistes et piétons utilisent l'accotement asphalté. Ces gens doivent redoubler de prudence afin d'éviter des accidents qui pourraient s'avérer tragiques.

---

## Milieu agricole soyez vigilant

---



Une affiche, avertissant les automobilistes de la présence de tracteurs sur les routes, sera installée dans la municipalité dans le cadre du projet *Cohabitation sécuritaire ne milieu agricole* fait par la MRC Robert-Cliche. Ce projet est issu du PDZA, et financé par le MAPAQ et fait en collaboration avec le syndicat local de l'UPA Robert-Cliche. Le but est de rappeler aux conducteurs qui circulent en zone agricole l'importance de réduire leur vitesse, de garder une bonne distance entre eux et le véhicule agricole qui les précède, d'être vigilants et doublement prudents.

La municipalité désire promouvoir un meilleur partage de la route entre les véhicules agricoles et les autres types de véhicules durant les périodes intensives de travaux agricoles. Vous pouvez également visionner la vidéo qui a été tournée pour promouvoir la sécurité routière en milieu agricole à l'adresse suivante : <https://youtu.be/AILX-YrbPyo>

---

## Vos photos coup de coeur

---

Notre banque de photos s'est épuisée au fil des ans. Le printemps est une période où une variété de photos peuvent être prises : jardinage, travaux dans les champs, randonnée pédestre, etc. Partagez-nous vos plus belles prises de vues. L'une d'elle se retrouvera peut-être dans un numéro du *Lien des Joséabliens* ou dans le prochain calendrier. Envoyez vos photos à l'adresse suivante : [info@stjosephdeserables.com](mailto:info@stjosephdeserables.com)

---

## Location de salle

---

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est heureuse de vous informer qu'elle met désormais la salle du Conseil à la disposition de ses citoyens. Celle-ci sert à satisfaire les besoins municipaux ainsi que ceux de nos citoyens. Cette salle peut accueillir un maximum de 50 personnes. Elle est idéale pour vos événements familiaux, fêtes, rencontres administratives, etc.

Le tarif pour les citoyens est de 100 \$. Vous trouverez les autres tarifs et les règles à suivre pour la location de la salle sur notre site internet dans la section « Citoyens » sous la rubrique « Location de salle ». Pour de plus amples informations ou pour faire une réservation, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par courriel à [info@stjosephdeserables.com](mailto:info@stjosephdeserables.com) ou par téléphone au 418-397-4772.



---

# La municipalité vous informe

---

## Permis

Avec la belle température qui arrivera bientôt, plusieurs seront tentés d'effectuer des travaux. Avant d'entreprendre ces travaux, il y a certaines informations à savoir.

### Avez-vous besoin d'un permis de construction ou non ?

#### La réglementation prévoit qu'un permis de construction est nécessaire pour :

- Édifier, installer, modifier ou agrandir un bâtiment ainsi que d'y effectuer des rénovations majeures.

Ce n'est toutefois pas obligatoire si les travaux consistent à l'entretien normal de la construction, sans changer les fondations, la structure, les divisions intérieures, l'apparence extérieure, les ouvertures (fenêtres, portes, etc.) et que le coût des travaux représente une dépense de moins de 10 000 \$.

Voici quelques exemples de

- ◆ Agrandir / construire une remise ou une habitation ;
- ◆ Déplacer un bâtiment ;
- ◆ Changer le type de revêtement extérieur et du toit de sa résidence ;
- ◆ Ajout ou modification des ouvertures pour fenêtres et portes ;
- ◆ Modifier sa galerie et en profiter pour l'agrandir ;
- ◆ Toute rénovation mineur coûtant plus de 10 000 \$ ;
- ◆ Implanter une piscine.

Voici quelques exemples de

- ◆ Les travaux de peinture ;
- ◆ Réfection d'une galerie sans en changer les dimensions ;
- ◆ Implantation d'une clôture (des normes s'appliquent) ;
- ◆ Implantation d'une haie (des normes s'appliquent) ;
- ◆ Refaire sa toiture sans en changer les matériaux et la structure.

Si vous avez des questions plus spécifiques pour votre futur projet, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par téléphone ou par courriel à [permis@stjosephdeserables.com](mailto:permis@stjosephdeserables.com).

---

## Permis de feu

---

Nous vous rappelons qu'un permis de brûlage est nécessaire pour faire brûler des branches résultant de travaux agricoles ou autre matériel constitué de bois pour tout feu ayant plus de 3 pieds par 3 pieds. Vous devez demander un permis de brûlage, au moins 24 h à l'avance, auprès de monsieur Alain Busque, du service de sécurité incendie de la ville, au 418 389-9966. Le permis peut être suspendu pour des raisons de sécurité. Malgré l'émission du permis de brûlage, tout incident réclamant la présence du service de sécurité incendie pourra être facturé.



De plus, il est interdit de construire ou d'installer un foyer extérieur à moins que celui-ci soit situé à plus de 2 mètres de tout bâtiment ou de la limite de propriété, qu'il soit d'une grosseur de moins d'un mètre carré et qu'il soit situé dans la cour arrière ou latérale du bâtiment principal.

Il est important de consulter régulièrement la page Facebook *Service de Sécurité Incendie Ville St Joseph de Beauce* pour vous assurer qu'il n'y a pas une interdiction de faire des feux à ciel ouvert.





Havre  
l'Éclaircie

# TU TE RECONNAIS AU FEU **JAUNE** **OU** **ROUGE ?**



## RELATION SAINE

**IL...**

- Respecte tes décisions et tes goûts
- Accepte ta famille et tes amies
- Te fait confiance
- S'assure que tu es épanouie

**ATTENTION !**

## PRÉSENCE DE VIOLENCE

**IL...**

- Se moque de toi et de tes opinions en public
- Est jaloux et possessif
- Contrôle tes sorties, tes vêtements
- Fouille dans ton cellulaire

**DANGER !**

## DEMANDE DE L'AIDE

**IL...**

- T'humilie et te traite de nom quand tu le contredis
- Pète les plombs quand quelque chose lui déplaît
- Te pousse, te secoue, te frappe
- T'oblige à avoir des relations sexuelles

**Nous pouvons t'aider.**  
**418 227-1025 - 1 800 709-1025**

**24H / 24**  
**7 JOURS / 7**

**SERVICE DE CONSULTATION  
DISPONIBLE DANS LES  
MUNICIPALITÉS SUIVANTES**

SAINT-GEORGES  
BEAUCEVILLE  
LA GUADELOUPE  
LAC-ETCHEMIN  
SAINT-ÉPHREM

SAINT-GÉDÉON  
SAINT-JOSEPH  
SAINT-MARTIN  
SAINT-PROSPER  
SAINTE-MARIE


# On veut connaître votre avis!!!



Remplissez le sondage de deux manières :

- En ligne : <https://forms.gle/3877wFdUKf5ANfKB8>
- Papier : vous pouvez venir chercher un sondage papier à la MRC ou à votre bureau municipal ou le faire imprimer à la maison à partir du site internet : [www.mrcbeaucecentre.ca/culture](http://www.mrcbeaucecentre.ca/culture)

 Temps de réponse : 15 minutes

 Date limite : 31 mai 2023

(si vous choisissez le format papier, rappez votre sondage à la MRC ou à notre bureau municipal)

La démarche pour l'élaboration de la nouvelle politique culturelle de la MRC se fait en collaboration avec la firme Artéfact urbain.

Pour information, contactez l'agent de développement rural et culturel à la MRC par téléphone au 418-774-9828 ou par courriel à [developpement@mrcbeaucecentre.ca](mailto:developpement@mrcbeaucecentre.ca)

## MRC BEAUCE-CENTRE

### AVIS PUBLIC

#### VIDANGE SYSTÉMATIQUE DES FOSSES SEPTIQUES HORAIRE 2023

La MRC Beauce-Centre désire aviser sa population de l'horaire de la vidange systématique des fosses septiques pour l'année 2023.

Les propriétés dont la vidange est prévue cette année recevront un avis écrit par la poste incluant les consignes de préparation environ 2 semaines avant la semaine de vidange prévue. Veuillez prendre note qu'il n'y aura aucun rappel et que chaque propriétaire est responsable de s'assurer que les consignes de préparation de la fosse soient respectées afin qu'elle soit vidangée. Le cas échéant, des frais de 84\$ pour déplacement inutile seront facturés.

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre régional de traitement des boues de fosses septiques au 418 226-5300 ou par courriel à l'adresse: [fosse@vsjb.ca](mailto:fosse@vsjb.ca)

Municipalités de la MRC Beauce-Centre	Horaire de vidange des fosses septiques 2023
Saint-Joseph-des-Érables	Du 7 août au 11 août 2023

Donné à Beauceville, le 13 avril 2023

Jacques Bussières, Directeur général et greffier-trésorier

## Échéance de taxes

Un rappel pour les gens concernés, le deuxième versement est prévu pour le 1er juin prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.



## Fermeture du bureau municipal



Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé, lundi le 22 mai, à l'occasion de la fête des Patriotes. Nous serons de retour, mardi le 23 mai. Bon congé!



### Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes  
Saint-Joseph-des-Érables QC G0S 2V0  
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

#### AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

#### Règlement no 261-23 modifiant le règlement numéro 221-17 sur les conditions d'émission des permis

Lors de la séance ordinaire du 2 mai 2023, le Conseil a adopté le règlement no 261-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 221-17 SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce quinzième jour du mois de mai 2023.



Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et greffière-trésorière



# 24h de pause—Édition famille



Pour une troisième année, les familles des quatre coins du Québec sont invitées à vivre une expérience de déconnexion unique : **le 24h de PAUSE, le dimanche 28**

**mai.** La formule est simple et accessible : les parents et les enfants s'engagent à ne pas utiliser d'écran (télé, ordinateur, tablette, cellulaire) à des fins de loisirs pendant une journée complète. Une occasion parfaite pour faire des activités en famille ou simplement passer du temps ensemble, sans distraction numérique. Les participants courent également la chance de gagner l'une des trois cartes-cadeaux de 1 000 \$ chacune de chez Sports Experts.

Pour s'inscrire : <https://pausetonecran.com/inscription/>


Le 24h de PAUSE – Édition famille, présenté par l'Association des optométristes du Québec, est réalisé par Capsana, avec le soutien du gouvernement du Québec.




## ENSEMBLE, ON BOUGE!

Groupe de marche et de vélo pour les retraités de 50 ans et plus  
de la MRC Beauce-Centre

### Programmation MAI-JUIN 2023



<b>Mardi 16 mai 13h30, Beauceville</b> <b>(MARCHÉ en sentiers)</b> Parc des rapides du diable 757 rte du Président Kennedy	<b>MERCREDI 31 mai 9H30</b> Beauceville - St-Georges (45 km) <b>SORTIE VÉLO SPÉCIALE</b> Apportez votre lunch! DÉPART: Parc des rapides du diable 757 rte du Président Kennedy ARRIVÉE: Parc des 7 chutes 570, 25e Ave St-Georges
<b>Mardi 23 mai 9H30, St-Joseph</b> <b>(Sortie VÉLO + informations / sécurité)</b> St-Joseph- Callway- Fromagerie Gilbert (+~20 km) Halte Desjardins, 57 rue Martel	<b>MERCREDI 28 juin 9H30</b> St-Malachie- Ste-Claire (24 km) <b>SORTIE VÉLO SPÉCIALE</b> Collation ou casse-croûte! DÉPART: Parc des Cheminots Intersection rue Principale et Henderson ARRIVÉE: Rue de la Station Ste-Claire
<b>Mardi 6 juin 13h30, Tring-Jonction</b> <b>(MARCHÉ découverte)</b> Parc Placide Poulin 207 rue Principale	<b>ACTIVITÉS GRATUITES</b> <b>INSCRIPTION OBLIGATOIRE</b> <b>Informations: Julie Roy</b> <b>viactive@cabbe.org</b> <b>418- 397-0120</b> <b>www.cabbe.org</b> <b>facebook.com/cabbeauceetchemin/</b>
<b>Mardi 21 juin 9H30, Vallée-Jonction</b> <b>(Sortie VÉLO+ Arrêt breuvage fraîcheur!)</b> Vallée-Jonction- Ste-Marie (22 km) Stationnement Casse-Croûte Ti-Paul 165 Rue du Pont	<b>*En cas de pluie,</b> <b>les sorties sont annulées.</b> <b>*Le Centre d'action bénévole</b> <b>Beauce-Echemin n'est pas</b> <b>responsable des accidents lors</b> <b>des activités proposées.</b>
<b>Mardi 27 juin 13h30, St-Joseph</b> <b>(MARCHÉ + exercices est-appoints)</b> Parc des Générations Avenue Lavoisier	

## Pour nous joindre



*Saint-Joseph-des-Érables*

### Bureau municipal :

**Directrice générale :** Marie-Josée Mathieu

**Téléphone :** 418 397-4772

**Courriel :** [municipalite@stjosephdeserables.com](mailto:municipalite@stjosephdeserables.com)

**Envoi de photos et location de salle :** [info@stjosephdeserables.com](mailto:info@stjosephdeserables.com)

**Site internet :** [www.stjosephdeserables.com](http://www.stjosephdeserables.com)

**Maire :** Jeannot Roy 418 397-5650

**Resp. de la voirie et des infrastructures :** Guillaume Roy **Urgence :** 418 369-0431  
[voirie@stjosephdeserables.com](mailto:voirie@stjosephdeserables.com)

**Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment :** Steeve Breton  
[permis@stjosephdeserables.com](mailto:permis@stjosephdeserables.com)

**Émission des permis feux :** Alain Busque 418 397-4358 poste 233 **Cell. :** 418 389-6699

### Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00